

Écosse. Devrait-on en effet compenser la perte de la part de l'État de la Nouvelle-Écosse par d'autres moyens, grâce à la formule de péréquation par exemple?

Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, où la prospection de gisements sous-marins a subi une baisse massive, cherchent à obtenir des réponses et y ont droit. Je soutiens que la question de la part de l'État n'est pas réglée en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse.

Il ne me reste que trois minutes, monsieur le Président. Est-ce que la Chambre m'accordera encore cinq minutes pour terminer?

Des voix: Accordé.

M. Waddell: J'invite les autres députés à traiter de cette question de la part de la Couronne plus tard au cours du débat. Certains de mes collègues aborderont d'autres aspects du projet de loi. Au moment de son étude en comité, nous nous pencherons sur le rythme du développement afin de voir si cela est dans le meilleur intérêt du Canada. Nous voudrions aussi nous arrêter aux intérêts des autochtones, ce dont le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) parlera la semaine prochaine. Le député de Skeena (M. Fulton) traitera des nombreuses incidences de ce projet de loi sur l'environnement. Je prévois aussi que mon collègue de Comox—Powell River (M. Skelly) examinera le critère de la soumission unique.

En bref, le gouvernement s'est engagé dans un projet mal inspiré visant à supprimer toutes les dispositions pernicieuses qu'appliquait à son avis le gouvernement précédent en vertu du Programme énergétique national. A mon avis, le gouvernement conservateur élimine certains précieux instruments de la politique énergétique. Par exemple, il élimine la rétroparticipation de 25 p. 100 qui assurait aux contribuables canadiens une part dans toute découverte de pétrole ou de gaz faite en mer, par l'intermédiaire de Pétro-Canada. Il supprime également les pouvoirs du ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'orienter les activités de l'industrie du pétrole et du gaz en fonction des priorités nationales comme la nécessité de s'assurer des approvisionnements, par opposition aux priorités des actionnaires qui sont la maximalisation des profits. Également appelées à disparaître au terme de ce nouveau programme de cinq ans, les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui aidaient les pétrolières canadiennes à faire concurrence aux immenses multinationales, ce qui a permis les coûteuses activités d'exploration dans l'Arctique et au large de la côte Est.

Bien que ces subventions aient été coûteuses, elles étaient au moins déclarées et visibles. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources les remplace par des crédits d'impôt qui échapperont presque totalement à l'examen parlementaire. Ces crédits sont justement la formule que le vérificateur général, M. Dye, a critiquée plus tôt, cette année. Ils sont aussi plus avantageux pour les grandes multinationales qui paient plus d'impôts que pour les plus petits producteurs canadiens de pétrole et de gaz. Nous en reparlerons toutefois lors de l'étude d'un autre projet de loi.

En conclusion, la plus grande faiblesse du projet de loi est de favoriser les grandes sociétés pétrolières américaines. Il n'est pas étonnant que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait été nommée la personnalité de l'année dans le secteur pétrolier.

Initiatives parlementaires

Si nous adoptons le projet de loi et revenons en arrière, aux jours où les terres domaniales étaient concédées aux grandes multinationales américaines, quand viendra la prochaine crise pétrolière, en 1990, nous ne serons pas en mesure de développer nos propres ressources. Nous aurons encore une fois cédé aux pressions américaines et abandonné une partie de notre précieuse indépendance.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites aux *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

PRODUCTION DE DOCUMENTS

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

11 septembre 1985—M. Greenaway—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, mémoires, procès-verbaux, appels téléphoniques, études et autres documents échangés en 1980, 1981 et 1982, entre a) le directeur général pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Noll Derriksan ou *Toussowasket Enterprises Limited* ou tout représentant ou employé de *Toussowasket Enterprises Limited*, b) M. Noll Derriksan ou *Toussowasket Enterprises Limited* et le Fonds d'aide à l'économie des Indiens, c) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et la *Westbank Development Company* ou tout représentant ou employé de cette société, d) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Ron Derriksan ou la bande indienne de Westbank au sujet de M. Noll Derriksan, *Toussowasket Enterprises Limited*, tout représentant ou employé de cette société ou le parc de roulottes de Mont Boucherie ou toute transaction financière relative à ce qui précède, e) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'administration centrale de la Direction du développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de M. Noll Derriksan, *Toussowasket Enterprises Limited* ou tout représentant ou employé de cette société, le parc de roulottes de Mont Boucherie, M. Ron Derriksan, la bande indienne Westbank ou la *Westbank Development Company*.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Gauthier: Rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais écouter d'abord le rappel au Règlement du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour).

M. Gauthier: Il veut participer au débat.

M. Kilgour: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne peut pas encore participer au débat.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je viens d'essayer de me mettre en rapport avec le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway). D'après les employés de son bureau, il ne pouvait tout simplement pas annuler les rendez-vous qu'il avait à Vancouver aujourd'hui. Sauf erreur, le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) voudrait proposer la motion à sa place si la Chambre y consent à l'unanimité.